

Pourquoi un séminaire sur l'optimisation de l'offre commerciale ?

i-crédit! est une newsletter rédigée par l'équipe de consultants d'**Athling Management**. Cette newsletter va servir **de fil rouge** jusqu'à 18 mars prochain, date de notre séminaire sur l'optimisation de l'offre commerciale en matière de services financiers.

Les 9 numéros prévus à ce jour vous apporteront des éclairages sur le contenu des sujets abordés le 18 mars ou sur les impacts possibles de la réforme du crédit à la consommation en cours de discussion au Parlement. **L'actualité** nous « imposera » sûrement d'autres thèmes.

Ce premier numéro reprend les éléments de contexte qui nous ont amenés à proposer ce séminaire.

■ La France est engagée depuis le mois d'avril dernier dans un processus de réforme du crédit à la consommation. Cette réforme va modifier le contenu de l'offre de services financiers, et en premier lieu celle de crédit aux particuliers. Il est important de souligner **l'ampleur du projet de réforme dans sa forme actuelle**. Il est au moins aussi structurant que la loi Neiertz en son temps.

■ Le changement des conditions d'application des taux d'usure ou la limitation de la durée d'amortissement sont des mesures qui vont **modifier radicalement** les politiques de distribution du crédit et le modèle économique des tous les acteurs du crédit à la consommation (banques, sociétés spécialisées, distributeurs). Le Gouvernement a **bien pris en compte** le fait que le taux n'est pas l'unique élément de calcul du coût d'un crédit renouvelable. En « jouant » sur la durée et les tranches de montant pour les taux d'usure, le Gouvernement va limiter les distorsions de prix que nous avons mis en avant dans notre rapport sur le crédit renouvelable réalisé pour le compte du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

■ Par ailleurs, le crédit renouvelable va certainement être **cantonné** à des montants inférieurs à 6.000 euros : les effets de seuil induits par les taux d'usure peuvent conduire les prêteurs **à l'évincer** de leur gamme de produits de financement pour des montants supérieurs. D'autres mesures comme l'option comptant obligatoire sur les cartes de crédit, le paiement comptant par défaut ou le choix systématique entre une offre de prêt personnel ou de crédit renouvelable au-delà de 1.000 euros vont impacter la structure de la production des établissements de crédit. Une autre mesure touche plus directement et plus rapidement les « comptes » des prêteurs : la réduction de la durée des plans de surendettement.

■ Tous ces éléments **convergent** vers une même conclusion : le marché et la cartographie des acteurs devraient **fortement évoluer** dans les trois prochaines années sous l'effet de cette réforme. Il est d'ailleurs légitime de se demander si, en dessous d'une certaine taille, les sociétés financières qui ont bâti principalement leur développement sur le crédit renouvelable survivront à cette réforme, et de bien en mesurer les conséquences à tous les niveaux.

Lundi 25 janvier 2010

La lettre d'information sur
l'évolution des services financiers
aux particuliers

Athling i-crédit N°1_100125_App.ppt

1 question à Athling

Quelles sont les grandes dates de la réforme Lagarde ?

Pierre Blanc : S'il y a bien un secteur d'activité pour lequel la France peut s'enorgueillir d'avoir **plusieurs leaders européens**, c'est celui du crédit à la consommation. C'est ce même crédit à la consommation qui va faire l'objet d'une réforme sans précédent dans les prochains mois. Deux éléments majeurs en sont à l'origine : la transposition de la Directive européenne de crédit aux consommateurs adoptée début 2008 et la volonté du Gouvernement de **remettre de l'ordre dans les pratiques actuelles** couplées aux demandes répétées d'associations ou de parlementaires. Bien que déjà très réglementé par rapport à nos voisins européens, le crédit à la consommation fait régulièrement l'objet de propositions de loi ou d'attaques plus ou moins fondées. C'est, en particulier, le cas du crédit renouvelable, une technique de financement importée des pays anglo-saxons dans les années soixante. Après l'adoption par le Sénat en première lecture du projet de loi amendé le 17 juin 2009 et avant le passage à l'Assemblée Nationale, le long cheminement de cette réforme appelle des commentaires que nous développerons dans les prochains numéros d'i-crédit! sur les deux points suivants, l'ampleur du projet de réforme ayant été abordée dans ce numéro : (i) **le travail de fond déjà réalisé**, (ii) **les voies possibles**.

Retrouvez-nous sur
notre site

www.athling.com

Athling Management...

... c'est aussi **de la mise en œuvre d'alliances et de partenariats**... mais aussi... (voir dans le prochain numéro ?)

Nous contacter:
contact@athling.com

M 00000 – 001 – F : 0,00 €





Athling Management

1, rue Royale
132 bureaux de la Colline
92 213 Saint-Cloud Cedex

www.athling.com
contact@athling.com

Tél. : 01.41.12.08.80
Fax : 01.47.71.00.76

Athling Management est un cabinet indépendant de conseil en stratégie et en management sur le secteur bancaire, et plus particulièrement sur les services financiers spécialisés.

Les interventions proposées sont de quatre natures :

- le développement d'activité (nouveaux produits et/ou services, diversification, alliances & partenariats) ;
- l'accompagnement d'opérations post-fusion, de "désimbrication" ou de mise en commun de moyens ;
- les missions d'organisation (diagnostic, efficacité opérationnelle, redressement) ;
- l'assistance au pilotage de projets.

Votre contact chez **Athling Management** :

Pierre Blanc

Tel. : +33 (0) 1 41 12 80 81
Mobile : +33 (0) 6 14 68 75 79
e-mail : pblanc@athling.com